

Ecrit par Echo du Mardi le 10 mai 2023

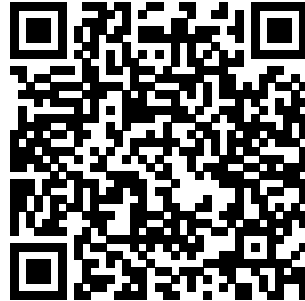
## LE BISTROT DU SEPTIER/PAULO



# *Notaire*



Ecrit par Echo du Mardi le 10 mai 2023



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 23 juillet 2024**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 10 mai 2023 sous réserves d'incidents**



**Etude de Maîtres Ludovic GOSSEIN  
et Clémentine PAGES  
Notaires Associés à APT (Vaucluse)  
471, Ave Philippe de Girard**

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Clémentine PAGES, Notaire de la Société par Actions Simplifiée « GOSSEIN & PAGES, OFFICE NOTARIAL » titulaire d'un Office Notarial à 84400 APT, le 26 avril 2023, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de AVIGNON 1, le 3 mai 2023, références 8404P01 2023 N00886, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **LE BISTROT DU SEPTIER**, société par actions simplifiées, dont le siège est à



Ecrit par Echo du Mardi le 10 mai 2023

APT (84400) 17 Place du Septier, au capital de 1 000,00 EUR et identifiée au SIREN sous le numéro 851.893.826 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.

A :  
La Société dénommée **PAULO**, société à responsabilité limitée dont le siège est à APT (84400) 17 Place du Septier, au capital de 1 000,00 EUR et identifiée au SIREN sous le numéro 950 933 374 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.

Désignation du fonds : fonds de commerce de « Salon de thé, glacier, saladerie » sis à APT (84400), 17, Place du Septier, connu sous le nom commercial « LE BISTROT DU SEPTIER » et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON sous le numéro 851 893 826.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75 000,00 EUR).

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. Il en a la jouissance à compter du même jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet : « GOSSEIN & PAGES, OFFICE NOTARIAL » à 84400 APT.

Pour insertion  
Le notaire.